

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PAYS NOYONNAIS 2021



SOMMAIRE

ÉDITO P. 3

LA COLLECTIVITÉ P. 4

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE P. 10

ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ À LA POPULATION P. 24

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT P. 34

NOS MOYENS POUR AGIR P. 42

Le rapport d'activité 2021 est une publication de la Communauté de communes du Pays noyonais (CCPN)

Direction générale : Communauté de communes du Pays noyonais - Campus économique Inovia - 1435 boulevard Cambronne, CS 30110 - 60400 NOYON

Directeur de la publication : Sandrine Dauchelle

Conception, réalisation, rédaction : Service communication

Crédit photos : Communauté de communes du Pays noyonais, Drones d'école, Pays Sources et Vallées, Fotolia, Adobe Stock et Freepik



La dynamique de territoire

Comme la plupart des établissements publics intercommunaux, la Communauté de communes du Pays noyonnais est confrontée à des difficultés financières mais bénéficie de ressources multiples. Fort de ce constat, le nouvel exécutif ambitionne de renforcer et consolider les atouts du territoire : un meilleur accès aux soins, une stratégie de développement économique et touristique et un plan climat énergie.

Cette gestion intercommunale permet également d'assurer aux populations des 42 communes, un service public de qualité couvrant l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, les crèches ainsi que la gestion des déchets et ordures ménagères.

Cette dynamique de territoire, impulsée par la ville centre et les communes rurales, permet de mutualiser les politiques publiques et donc de mieux répartir les coûts de fonctionnement.

Après la crise sanitaire, nous sommes plus que jamais engagés à mieux servir le territoire. Durant cette période particulière, notre institution a dû faire preuve d'activité, de créativité et se renouveler.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité qui témoigne de la richesse des métiers et compétences.

Sandrine Dauchelle
Présidente de la communauté
de communes du Pays noyonnais

Une collectivité pour un territoire

Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 32 593 habitants
- > 4% de la population du département



Zoom sur les 42 communes

APPILLY | 60400

appilly@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 84

> Pop. : 549 habitants

BABCEUF | 60400

babceuf@paysnoyonnais.fr
09 65 16 61 92

> Pop. : 509 habitants

BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640

beaugies-sous-bois@paysnoyonnais.fr
03 60 19 20 37

> Pop. : 106 habitants

BEAURAINS-LÈS-NOYON | 60400

commune.beaurains@orange.fr
09 66 42 69 10

> Pop. : 344 habitants

BÉHÉRICOURT | 60400

commune.behericourt@wanadoo.fr
03 44 09 96 32

> Pop. : 206 habitants

BERLANCOURT | 60640

berlancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 344 habitants

BRÉTIGNY | 60400

bretigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 02 92

> Pop. : 426 habitants

BUSSY | 60400

bussy@paysnoyonnais.fr
03 60 40 14 62

> Pop. : 3312 habitants

CAISNES | 60400

caisnes@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 72

> Pop. : 506 habitants

CAMPAGNE | 60640

campagne2@wanadoo.fr
03 44 43 72 66

> Pop. : 174 habitants

CARLEPONT | 60170

carlepont@paysnoyonnais.fr
03 44 75 26 43

> Pop. : 1 513 habitants

CATIGNY | 60640

catigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 62 75

> Pop. : 188 habitants

CRISOLLES | 60400

crisolles@paysnoyonnais.fr
03 44 44 19 12

> Pop. : 901 habitants

CUTS | 60400

cuts@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 89

> Pop. : 981 habitants

FLAVY-LE-MELDEUX | 60640

flavy-le-meldeux@wanadoo.fr
03 44 43 31 75

> Pop. : 215 habitants

FRÉNICHES | 60640

freniches@paysnoyonnais.fr
09 61 33 64 02

> Pop. : 352 habitants

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640

fretoy-le-chateau@wanadoo.fr
03 44 43 31 06

> Pop. : 259 habitants

GENVRY | 60400

mairiegenvry@paysnoyonnais.fr
03 44 44 08 27

> Pop. : 338 habitants

GOLANCOURT | 60640

golancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 20 93

> Pop. : 398 habitants

GRANDRÛ | 60400

grandru@paysnoyonnais.fr
03 44 09 97 98

> Pop. : 354 habitants

GUISCARD | 60640

mairie.guiscard@wanadoo.fr
03 44 43 20 11

> Pop. : 1 805 habitants

LARBROYE | 60400

larbroye@paysnoyonnais.fr
03 44 09 20 62

> Pop. : 514 habitants

LIBERMONT | 60640

libermont@paysnoyonnais.fr
03 44 43 24 06

> Pop. : 206 habitants

MAUCOURT | 60640

maucourt@paysnoyonnais.fr
09 60 06 79 50

> Pop. : 256 habitants

MONDESCOURT | 60400

mairie.mondescourt@wanadoo.fr
03 44 09 98 85

> Pop. : 247 habitants

MORLINCOURT | 60400

morlincourt@paysnoyonnais.fr
03 44 44 04 02

> Pop. : 542 habitants

MUIRANCOURT | 60640

mairie.muirancourt@wanadoo.fr
03 44 43 20 46

> Pop. : 582 habitants

NOYON | 60400

accueil@noyon.fr
03 44 93 36 36

> Pop. : 13 190 habitants

PASSEL | 60400

mairie.passel@wanadoo.fr
03 44 09 25 15

> Pop. : 273 habitants

PLESSIS-PATTE-D'OIE | 60640

plessis-patte-d-oie@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 99 habitants

PONT-L'ÉVÊQUE | 60400

mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr
03 44 44 80 20

> Pop. : 681 habitants

PONTOISE-LÈS-NOYON | 60400

pontoise-les-noyon@paysnoyonnais.fr
03 44 09 72 61

> Pop. : 451 habitants

PORQUÉRICOURT | 60400

porquericourt@paysnoyonnais.fr
09 64 29 15 50

> Pop. : 394 habitants

QUESMY | 60640

quesmy@paysnoyonnais.fr
03 44 43 24 99

> Pop. : 176 habitants

SALENCY | 60400

salency@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 68

> Pop. : 897 habitants

SEMPIGNY | 60400

mairie.sempigny@sfr.fr
03 44 44 11 63

> Pop. : 768 habitants

SERMAIZE | 60400

sermaize@paysnoyonnais.fr
03 44 09 33 04

> Pop. : 240 habitants

SUZOY | 60400

mairie.suzoy@wanadoo.fr
03 44 44 17 58

> Pop. : 570 habitants

VARESNES | 60400

mairie.de.varesnes@gmail.com
03 44 09 77 04

> Pop. : 365 habitants

VAUCHELLES | 60400

vauchelles@paysnoyonnais.fr
03 64 21 84 43

> Pop. : 296 habitants

VILLE | 60400

ville@paysnoyonnais.fr
03 44 09 24 04

> Pop. : 782 habitants

VILLESELVE | 60640

villeselve@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 75

> Pop. : 425 habitants

Des élus pour la collectivité

Le 28 octobre 2021, après les élections intercommunales, 73 conseillers communautaires ont été élus par les habitants du Pays noyonnais, pour 6 ans. Le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants des communes. Chacune d'entre elles doit avoir au minimum un représentant et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Président, vice-présidents et conseillers communautaires travaillent ensemble quotidiennement à la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité pour le territoire.

LA PRÉSIDENTE

Élue par les conseillers communautaires, à la majorité absolue à bulletin secret, elle préside le conseil et le bureau communautaire. La présidente est la responsable de l'administration et incarne l'exécutif de la CCPN. Elle prépare et exécute le budget et les décisions votées. Elle peut déléguer certaines de ses fonctions à des élu(e)s (vice-président(e)s).

LE BUREAU RESTREINT

Le bureau restreint est composé de la présidente et des 12 vice-président(e)s. Il se réunit chaque semaine et permet aux membres d'échanger sur l'avancement des dossiers en cours.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé de la présidente, des 12 vice-président(e)s, et de 6 conseillers communautaires. Le bureau donne les orientations stratégiques de la CCPN et assure un suivi régulier de l'avancement des dossiers. Il valide les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de la communauté de communes, l'équivalent du conseil municipal de votre commune. Il est composé de représentants de chacune des communes membres de

la CCPN proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Pour les 42 communes, ce sont donc 73 délégués communautaires qui siègent et statuent en conseil sur les dossiers du territoire. Les séances du conseil sont publiques (dates disponibles sur le site internet de la CCPN www.paysnoyonnais.fr).

En chiffres

En 2021

- > 7 conseils communautaires
- > 140 délibérations votées
- > 1 décision du bureau communautaire
- > 112 décisions de la présidente

La présidente et les vice-présidents



1												
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	



1 | Sandrine Dauchelle, présidente

2 | Pascal Dollé, 1^{er} vice-président délégué à la politique de la ville, au développement territorial, à la ruralité, aux services à la population ainsi qu'au commerce et à l'artisanat

3 | Philippe Basset, 2^e vice-président délégué à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le ruissellement et la relation avec le monde agricole et l'environnement

4 | Valérie Opat, 3^e vice-présidente déléguée à l'administration générale, les ressources humaines, l'enfance et la petite-enfance

5 | Dominique Lebrun, 4^e vice-président délégué à l'habitat, l'urbanisme, le PRIR, le foncier, les bâtiments communautaires, la gestion des baux et la mobilité

6 | Didier Payen, 5^e vice-président délégué à la solidarité et la santé

7 | Patrice Argier, 6^e vice-président délégué au plan climat air énergie territorial (PCAET)

8 | Jeannot Nancel, 7^e vice-président délégué au tourisme, à la culture, au sport, au patrimoine, à la vie associative et à l'entretien des chemins de randonnée

9 | Isabelle Da Silva, 8^e vice-présidente déléguée à la transformation numérique et l'innovation

10 | Gérard Delanef, 9^e vice-président délégué à la gestion des déchets et l'entretien des espaces verts

11 | Philippe Barbillon, 10^e vice-président délégué au SPANC, au schéma directeur de l'eau potable, à la politique publique relative aux eaux pluviales, à la voirie intercommunautaire et aux aires d'accueil des gens du voyage

12 | Didier Béranger, 11^e vice-président délégué aux infrastructures et aux grands projets

13 | Marina Martins, 12^e vice-présidente déléguée aux finances, au contrôle de gestion et à la commande publique

8 | LA COLLECTIVITÉ

Les conseillers communautaires

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire.

APPILLY

Michel LÉGER

BABŒUF

Marina MARTINS

BEAUGIES-SOUS -BOIS

Didier BÉRANGER

BEURAINS-LÈS-NOYON

Daniel HARDIER

BÉHÉRICOURT

Céline CHAMPAGNE

BERLANCOURT

Joël COTTART

BRÉTIGNY

David DOUCET

BUSSY

Pascal DOLLÉ

CAISNES

Jean-Pierre WALLOIS

CAMPAGNE

Jean-Luc LAVIGNE

CARLEPONT

Patrice ARGIER

Corinne ACHIN

Thierry DEFORCEVILLE

CATIGNY

Valérie OPAT

CRISOLLES

Gérard DELANEF

CUTS

Guy GODEFROY

FLAVY-LE-MELDEUX

David BANTIGNY

FRÉNICHES

Christophe DOISY

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU

Jean-Pierre BOILEAU

GENVRY

Claude PELEMAN

GOLANCOURT

David LOUVRIER

GRANDRÛ

Jean-Claude BOISSELIER

GUISCARD

Thibaut DELAVENNE

Caroline DUQUENNE-HORC

Eric ROUGEAUX

LARBROYE

Didier WATTIAUX

LIBERMONT

Julien DESACHY

MAUCOURT

Fabrice FOUCHER

MONDESCOURT

André PINÇON

MORLINCOURT

Patrick LEFEBVRE

LES COMMISSIONS

Trois commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions à la présidente et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation de la Présidente) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

Les commissions

> Budgets, moyens généraux, développement du territoire, économie, emploi, formation et mobilité - *commission 1*

> Services à la population, tourisme, culture, loisirs et vie associative - *commission 2*

> Environnement, travaux, urbanisme, habitat et logement - *commission 3*

MUIRANCOURT

Jeannot NANCEL

NOYON

Sandrine DAUCHELLE
 Didier PAYEN
 Isabelle DA SILVA
 Jacqueline FRANÇOIS
 Ouicem GADACHA
 Sonia VALCK
 Jean-Pierre DUBOIS
 Vanessa PONT
 Wissam EL ASSAD
 Hanane LEMFEDEL
 Philippe LLOSE
 Martine VANDEPUTTE
 Benoît GOULLIEUX
 Cédric LANGEVIN

Irène COPPENS

Gaëtan CLÉMENT

Marie-Suzanne LAGANT

Gaëtan MONNIER

Carole WOITTEQUAND

Nino FARAGO

Déborah LESNE

Fatih CAKIROGLU

Patrick DEGUISE

Hervé GROSJEAN

Virginie FONSECA

Carole BUREAU-BONNARD

Aurore HUGOT

David BAJEUX

PASSEL

Olivier GRIOCHE

PLESSIS-PATTE-D'OIE

Christine LAMPAERT

PONT-L'ÉVÊQUE

Martine PONTHEUX

PONTOISE-LES-NOYON

Dominique LEBRUN

PORQUÉRICOURT

Fabien BARÈGE

QUESMY

Patrick THIERRY

SALENCY

Hervé DEPLANQUE

SEMPIGNY

Jean-Yves DEJOYE

SERMAIZE

Daniel COGET

SUZOY

Philippe WATREMEZ

VARESNES

Philippe BASSET

VAUCHELLES

Daniel FÉTRÉ

VILLE

Philippe BARBILLON

VILLESELVE

Thomas DÉFOSSÉ

La présidente et les vice-présidents



Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.



L'accompagnement des entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises.

LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISE

Une palette de services est proposée telle que :

> **Expertise et accompagnement** : un conseiller est à la disposition des porteurs de projets pendant toutes les étapes du projet.

> **Définition des grandes étapes des projets** : de la 1^{ère} idée au lancement du projet, le conseiller est aux côtés des porteurs de projets pour les aider à se poser les bonnes questions et trouver rapidement les réponses adaptées. Montage du prévisionnel et réalisation du business plan : le conseiller accompagne

les porteurs de projets dans l'élaboration du business plan, l'évaluation du chiffre d'affaire et des charges.

> **Mobilisation des partenaires** : le conseiller fait appel aux différents partenaires de la CCPN pour apporter aux porteurs de projets une aide technique, juridique ou financière adéquate.

> **Les aides au financement** : le conseiller présente les dispositifs d'aide qui viendront renforcer l'apport personnel des porteurs de projets afin d'accéder plus facilement à un prêt bancaire professionnel, tel que le prêt d'honneur à taux zéro (prêt sans garantie et sans intérêt), via la plateforme Initiative Oise Est.

> **Recherche d'un local** : le conseiller, grâce à une bourse aux locaux vacants ou partenaires, facilite l'identification de locaux adaptés aux besoins des projets.

+ d'infos

FINANCEMENT DES PORTEURS DE PROJET NOYONNAIS EN 2021

14 projets financés :
 - 14 prêts d'honneur
 - 123 000 € de prêt d'honneur acceptés
 - 35 emplois créés ou maintenus

Des conventions en vue de dynamiser le territoire

En 2021, la CCPN a poursuivi ses conventionnements avec :

- La Mission Locale Cœur de Picardie (MLCP)
- La plateforme Initiative Oise Est (IOE)
- L'Association pour l'insertion des chômeurs (APIC)
- La Recyclerie du Pays Noyonnais (RPN)
- La Chambre des Métiers et de l'artisanat (CMA)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

SPEL (service public pour l'emploi local)

La collectivité œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur son territoire, elle participe aux réunions trimestrielles du service public pour l'emploi (dispositif mené par le sous-préfet et la conseillère régionale). Dans la continuité du SPEL, la collectivité a lancé un groupe de

travail trimestriel constitué de Pôle Emploi, de la mission locale Cœur de Picardie, de Cap Emploi et du GEIQ (Groupe d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

Les projets structurants pour l'attractivité du territoire

Le canal Seine-Nord Europe permettra la liaison fluviale à grand gabarit entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

La Commission Européenne a adopté la décision d'exécution et fixé le calendrier du projet, en prévoyant une mise en service complète pour la fin de l'année 2030.

LA DÉMARCHE GRAND CHANTIER

Ce projet est concerné par la démarche Grand Chantier, qui a pour objectif d'anticiper les besoins et de préparer la réalisation du canal Seine-Nord Europe, afin d'optimiser l'opportunité que représente ce projet pour le territoire en termes d'emploi, d'aménagement et de développement économique.

LE CONTRAT TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT (CTD)

Les Contrats Territoriaux de Développement (CTD) constituent une des déclinaisons opérationnelles territoriales de la Démarche Grand Chantier qui se concrétisent sur le tracé du canal. Le territoire de la CCPN est concerné par le CTD Compiégnois-Noyonnais.

Ils sont composés de 4 volets :

1 | **volet 1** les aménagements bord à canal

2 | **volet 2** le développement économique, l'emploi, la formation, l'insertion

3 | **volet 3** l'organisation du chantier

4 | **volet 4** le devenir des canaux existants

Ces contrats traduisent l'ambition collective et décrivent l'organisation et le rôle de chacun pour faire du chantier et du futur canal une chance pour les Hauts-de-France et les territoires traversés. Ils sont signés entre l'État et ses opérateurs, la Région Hauts-de-France, les Départements (Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme), les EPCI, la CCI et la Société du canal Seine-Nord Europe (SCSNE).

La CCPN a contribué à l'élaboration du Contrat territorial de Développement du canal Seine-Nord Europe, en prêtant une attention particulière aux possibilités d'intégration et de valorisation de son territoire liées au passage du canal.

Les objectifs déclinés dans le CTD du Compiégnois-Noyonnais sont les suivants :

Garantir l'insertion territoriale du CSNE

L'objectif premier du présent contrat est de maximiser les retombées régionales et locales du chantier, en intégrant les besoins et les projets des territoires traversés par le CSNE et en veillant à la cohérence des actions entreprises à l'échelle du tracé.

Faire du CSNE un levier de développement du territoire

Le canal Seine-Nord Europe s'envisage en tant qu'accélérateur de développement durable pour permettre aux territoires de tirer parti du projet en termes d'attractivité, de développement économique, social et territorial.

Alimenter la Société du canal dans ses choix

Le CTD doit permettre à la SCSNE d'orienter ses choix de conception et de réalisation du canal en lien avec les attentes du territoire et en cohérence avec celui-ci.

Établir le cadre partenarial

Enfin, le CTD a pour vocation d'encadrer les actions à entreprendre et d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour la bonne intégration du projet dans ses territoires.

Les prochaines étapes seront l'avancement des études d'avant-projet puis de projet, afin d'envisager la construction des infrastructures (ponts, routes, ronds-points, etc) puis les premiers coups de pelle permettant de creuser le canal fin 2024.

Le campus économique Inovia

LE MAKERSPACE DU NOYONNAIS – LES ACTIONS NUMÉRIQUES AU SERVICE DU TERRITOIRE

Service public dédié aux actions numériques sur le territoire, le Makerspace du Noyonnais a pour objectif :

- > Réduire la fracture numérique en milieu rural,
- > Supporter l'innovation aux entreprises, commerces et artisans du territoire.

À ce titre, de nombreuses actions ont été réalisées avec ses partenaires sociaux et des entreprises noyonnaises, pour exemple :

- > Médiation numérique en partenariat avec le centre social de Guiscard à destination des bénéficiaires de minima sociaux,
- > Prototypage de pièce issue de son parc d'imprimantes 3D pour la société Techni-seuil,

Le Makerspace du Noyonnais a aussi soutenu son partenariat avec l'association « Ethicode » spécialisée dans la médiation numérique. Le Makerspace accueille l'association et ses adhérents lors de réunions d'informations liées à la sécurisation ainsi qu'à la prévention de fraudes et d'arnaques sur internet.

L'outil en main du Noyonnais, association lancée en 2019 qui est intégrée au Makerspace, accueille des enfants de 9 à 14 ans afin de les former à différents corps de métier grâce au bénévolat d'artisans et de spécialistes.

Les profils d'utilisateurs sont les suivants :

- > Entreprises
- > Associations
- > Auto-entrepreneurs
- > Particuliers
- > Acteurs sociaux

+ d'infos

Services proposés :

- > Location de salles : le rez-de-chaussée de l'Hôtel d'entreprises et de formations (B12), propose à la location, des salles de réunions, une salle informatique ainsi qu'un espace de coworking.
- > Un amphithéâtre de 220 places équipé d'un système de traduction instantané
- > Une halle d'exposition de 400 m²
- > Une salle de réception modulable de 700 m²



14 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

LE CAMPUS CONNECTÉ DU PAYS NOYONNAIS

Le Campus connecté du Pays noyonnais a pour ambition de permettre à des apprenants de poursuivre des études supérieures et de favoriser la formation tout au long de la vie des salariés et des usagers du territoire, à distance de leur organisme de formation d'inscription (Université, CNED, organismes de formation privés...).

Le dispositif Campus connecté, déployé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, se veut innovant de par les moyens mis à disposition des apprenants afin de favoriser leur réussite durant leur parcours de formation choisi sous le modèle distanciel, à savoir :

- > La gratuité d'accès et la mise à disposition d'outils numériques nécessaires ;
- > l'accompagnement individualisé et personnalisé de chaque apprenant durant leur parcours de formation effectué en présentiel ;
- > un espace de vie et d'apprentissage structuré, encadré et adapté aux besoins des apprenants.

L'ensemble des actions menées ont été définies et réalisées en corrélation avec les critères et objectifs déposés au sein de l'Appel à projet et en cohérence avec l'état d'avancement du projet.

Au cours du premier semestre, les activités réalisées par l'équipe du Développement territorial ont été :

- > la prise en charge des travaux d'aménagement de l'aile droite du bâtiment 12 destinée à accueillir le Campus connecté ;
- > la prise en charge des achats mobiliers des salles de travail du Campus connecté ;
- > le recrutement du Campus manager.

Au cours du second semestre, l'ensemble des activités réalisées par la Campus manager, dès sa prise de poste, se sont articulées autour de 3 axes fondamentaux et indissociables, à savoir :

Le pilotage du projet :

- > Gouvernance du projet : définition des instances de gouvernance et de ses participants ;
- > Partenariat : recherche de partenaires, définition des actions partenariales individualisées, production de la convention de partenariat ;
- > Gestion administrative : production de documents institutionnels au bénéfice du Campus connecté et du porteur de projet (règlement intérieur, charte, contrat d'accueil et d'engagement,...) ;
- > Gestion budgétaire : production de la convention de reversement avec l'Université partenaire, prise en charge du suivi budgétaire ;

> Finalisation de la structure : aménagement des salles du Campus connecté en totalité.

La promotion du dispositif :

- > Communication : création et diffusion de supports de communication ; lancement d'une campagne de communication ciblée ;
- > Prospection ciblée et présentation du dispositif : interventions auprès des structures locales, départementales et régionales, participation aux événements locaux ;
- > Construction d'un réseau de collaboration : services internes de la CCPN, Rectorat, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
- > Organisation et animation de Journées Portes ouvertes ;

L'accompagnement individualisé :

- > Accompagnement tutoral ;
- > Conseil et accompagnement des candidats dans l'orientation et la recherche de formation ;
- > Conseil et accompagnement des candidats dans leurs recherches de financement de formation.

Le service systèmes d'information

Service mutualisé entre la Ville de Noyon et la Communauté de communes du Pays noyonnais depuis avril 2016, le service Systèmes d'Information (SI) assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information :

- gestion du parc informatique, administration des serveurs et du réseau informatique, sécurité des données et des accès ;
- accompagnement de l'ensemble des services dans le bon fonctionnement et le bon usage des outils informatiques ;
- accompagnement dans les projets d'évolution des outils informatiques (logiciel et matériel) afin de rendre un meilleur service aux administrés ;
- assistance aux utilisateurs (Ville de Noyon et écoles de la ville, CCPN).

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire nécessitant le déploiement en urgence du télétravail afin de maintenir le service public. Les actions de modernisation du réseau informatique et des infrastructures de stockage et sauvegarde des données engagées entre 2017 et 2019 ont permis de mettre à disposition les outils nécessaires pour maintenir les activités essentielles pouvant être réalisées à distance.

Le service systèmes d'information a été fortement mobilisé pendant cette période inédite pour la préparation et la mise à disposition des outils de télétravail, l'accompagnement à distance des agents et la surveillance des infrastructures.

Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration, la Communauté de communes du Pays noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter de nouveaux services en ligne aux usagers.

Le service SI accompagne les différentes directions des deux collectivités dans le déploiement des nouvelles solutions applicatives.

En 2021, le service SI a accompagné les services enfance et petite enfance dans de déploiement d'un portail familles. Accessible depuis août 2021, Ce nouvel

outil en ligne permet aux familles du Pays noyonnais d'accéder aux services de l'enfance et de la petite enfance 24h/24 et 7j/7 (inscription en ligne, réservation, dépôt de pièces justificatives, paiement en ligne...). Désormais, la constitution des dossiers et l'envoi des factures sont dématérialisés.



1/ La virtualisation consiste à faire fonctionner plusieurs serveurs nécessitant sur un même serveur physique. L'objectif est de mutualiser les capacités de chaque serveur, permettant à la collectivité de gagner en efficacité de gestion et d'administration et de réduire les investissements en infrastructures physiques.

16 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le service SI a également accompagné la direction du développement territorial et les communes ayant adhéré au groupement de commandes, mis en œuvre à cet effet, à numériser les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme - PLU, carte communale) afin de répondre aux obligations réglementaires et permettre aux usagers de disposer des informations d'urbanisme depuis le site Géoportail.

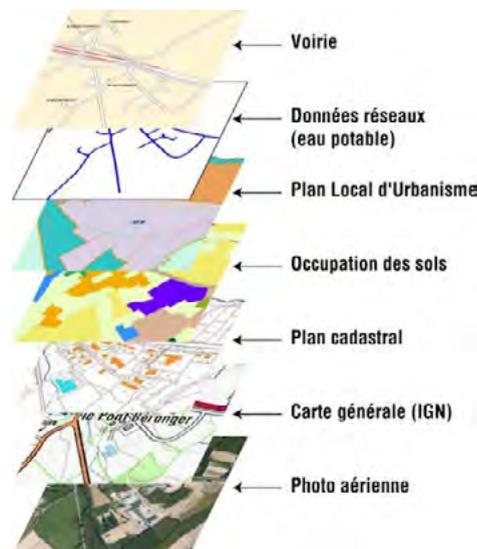
Ces données sont également disponibles sur le nouveau système d'information géographique (SIG) déployé en 2020 et accessible par l'ensemble des communes du territoire. Des formations ont été organisées dès janvier 2021 à destination des élus, secrétaires de mairie et agents de la CCPN.

Un SIG est un outil de gestion de l'espace, qui permet d'afficher des données sur une carte interactive et d'accéder en quelques clics à toutes les informations utiles sur un territoire. Ces données peuvent être de multiples formes et venir de multiples provenances. L'infrastructure mise en place permet alors de traiter, exploiter et visualiser ces données combinées entre elles sur un territoire donné.

Le SIG est avant tout un outil de pilotage et d'aide à la décision pour les élus et les services. Parce qu'il permet d'accueillir toutes les informations présentant un caractère géographique et qu'il autorise la superposition de différents types de données, le SIG est un outil transversal

permettant de gagner en vision territoriale. Bien connaître son territoire est essentiel pour en faire un diagnostic fiable, réaliste et mettre en œuvre des politiques publiques efficaces. En 2020, les données essentielles telles que le cadastre, les photographies aériennes, cartes IGN, les documents d'urbanisme, la voirie et les données environnementales ont été intégrées au SIG. Celles-ci sont désormais disponibles en un seul clic depuis un seul outil.

La mise en œuvre d'applications de gestion exploitant ces données a été programmée sur 2021, notamment une application de gestion du foncier de la collectivité afin de disposer des informations sur le patrimoine foncier de la CCPN en temps réel.



+ d'infos

Equipements gérés par le service informatique (CCPN et Ville de Noyon)

- > 680 postes informatiques
- > 244 téléphones fixes
- > 155 téléphones portables
- > 53 copieurs
- > 90 imprimantes
- > 2 traceurs
- > 34 serveurs
- > 50 tableaux blancs interactifs (TBI)
- > 43 Ipad

Le moyens humains :

- 1 responsable projets SI,
- 4 techniciens
- 1 chef de projets SIG

Un territoire engagé dans sa transformation numérique

Consciente que l'aménagement numérique du territoire est un atout d'attractivité et de compétitivité du territoire, la CCPN et ses communes membres se sont engagées dans un plan de déploiement du très haut débit, aux côtés du Conseil départemental, en transférant cette compétence au Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) par délibération du 24 avril 2014.

Il s'agit de doter d'un accès internet performant l'ensemble des particuliers, des entreprises et des administrations pour leur permettre un usage efficace de technologies de l'information et de la communication.

Désormais, les 42 communes du territoire bénéficient d'un accès internet très haut débit. 16 783 prises ont été construites entre 2015 et 2021, pour un coût d'un peu plus de 6,2M € à charge du bloc communal / intercommunal (370 € par prise sur 1 200 € de coût moyen de la prise au niveau départemental).

Mais force est de constater que, même si le déploiement du très haut débit est un outil incontournable, il réside une démarche de services et d'accompagnement à proposer en direction des différents publics concernés sur le territoire : les communes, les citoyens, et enfin les entreprises pour accompagner la mutation du tissu économique, favoriser l'innovation et rendre les services publics accessibles à l'ensemble des administrés.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays noyonnais s'est dotée en octobre 2017 de sa première feuille de route numérique pour mettre en œuvre une politique ambitieuse en développant des usages et des services innovants et accessibles à tous et accompagner ces changements. Inscrite dans le projet de territoire de la Communauté de communes du Pays noyonnais et s'intégrant plus largement dans la politique régionale en faveur de l'innovation, cette feuille de route s'articule autour de trois grands axes :

- > moderniser le système d'information des collectivités locales pour permettre le développement de nouveaux services numériques,
- > développer l'accès au numérique pour tous, faciliter les démarches administratives en ligne et favoriser les formations diplômantes autour du numérique.
- > permettre la transition numérique pour les entreprises et faire de l'innovation une source d'emplois.

Urbanisme et droit des sols

Le pôle urbanisme s'articule autour de trois activités principales :

- > l'urbanisme opérationnel et l'aménagement durable : assistance et suivi des opérations d'urbanisme et d'aménagement tels que les grands projets impactant notre territoire (canal Seine-Nord Europe, etc)
- > l'urbanisme réglementaire : instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes
- > la planification territoriale : cohérence territoriale des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) du territoire, à travers les objectifs fixés par le SCOT

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le pôle urbanisme et foncier du Développement Territorial a pour missions :

- > la veille à la cohérence territoriale, à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),
- > l'aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plans locaux d'urbanisme),
- > l'instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes,

Le SCOT, approuvé en 2011 et évalué en 2017, est le document stratégique à l'échelle intercommunale, dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, et d'environnement.

Ce document permet à la CCPN de veiller à la cohérence de l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays noyonnais :

- > suivi des documents d'urbanisme élaborés par les communes,
- > organisation de la politique du logement, à travers l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et des actions qui en découlent (OPAH,

fonds communautaires...).

Le SCOT a été évalué en 2017. La prochaine échéance d'évaluation est fixée en 2023.

La communauté de communes est associée en tant que « Personne Publique Associée » dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme des communes. Le service urbanisme assure également une veille juridique dans le domaine de la planification territoriale.

L'AIDE AUX COMMUNES

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) a été créé en 2013, de façon à faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, qui jusque-là était confiée à l'Etat (DDT). Le service assure également un rôle de conseil et de veille juridique dans le domaine de l'urbanisme.

Le service ADS est mis à disposition des communes du territoire. Aujourd'hui, 31 communes ont décidé de confier l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme à ce service mutualisé de la CCPN. Ce dernier est composé de 2 personnes spécialisées dans l'urbanisme réglementaire et la planification.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

- > 100 certificats d'urbanisme opérationnels
- > 337 déclarations préalables
- > 127 permis de construire
- > 8 permis de démolir
- > 1 permis d'aménager

Le service Droit des sols

constitue un service à

disposition des communes

du Pays noyonnais :

31 communes de la CCPN

sont adhérentes en 2021.



Habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays noyonnais a approuvé, le 17 décembre 2015 en conseil communautaire, le programme local de l'habitat (PLH). Parmi les actions du PLH, le Point Info logement permet aux particuliers, désireux de trouver un logement social, de se renseigner.

LE POINT INFO LOGEMENT

Depuis 2017, a été mis en place le Système National d'Enregistrement (SNE) et le dossier unique afin de faciliter le processus de demande de logement social pour le demandeur et d'accélérer le processus d'adéquation entre l'offre et la demande de logement.

MOYENS

> Avoir tous les dossiers de demandes de logement social sur un seul site informatique: le Système National d'Enregistrement (SNE).

> Faire en sorte que tous guichets enregistreurs (bailleurs collectivités, Action Logement réservataires) aient accès à l'ensemble des demandes et données présentes sur le site et à la vie des dossiers (proposition de logement, refus, passage en Commission d'attribution de Logements, etc).

ACTIONS

> Depuis novembre 2019, la permanence logement social devient « permanence téléphonique ».

> Possibilité pour la CCPN de suivre l'avancement des dossiers. Le dossier est ainsi plus rapidement complet

en ligne et permet à la CCPN d'avoir une meilleure connaissance et accès au vivier (extraction des demandeurs possible).

> Le demandeur ne remplit qu'un seul dossier de demande de logement.

> Téléversement par les guichets enregistreurs de tous les fichiers de demande de logement, de modifications et/ou d'actualisation ou de renouvellement.

> Le SNE, outil gratuit du Ministère du Logement, mis à disposition de tous les guichets enregistreurs.

LE GUICHET ENREGISTREUR

> Accueil téléphonique le mardi de 14h à 17h.

> Le demandeur se déplace en mairie afin de prendre un dossier ainsi que la notice explicative.

> Le dossier complété, le demandeur le dépose en mairie avec les pièces justificatives.

> Le dossier est ensuite traité par l'agent en charge de la permanence.

> Une attestation d'enregistrement ou de renouvellement est ensuite éditée puis envoyée au demandeur.

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

Permanences téléphoniques
Le mardi de 14h à 17h
03 44 09 60 89

Le guichet enregistreur prend en charge toutes demandes :

- > Demande de logement initiale
- > Modification / actualisation
- > Renouvellement
- > Permanences

L'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)

Permanences juridiques, financières et fiscales

> 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et 3^e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon

LE BILAN DES PERMANENCES INFO LOGEMENT

- > **136** dossiers déposés
- > **32** renouvellements de demande
- > **57** modifications sur dossier

La promotion et l'animation du territoire

Salons & événements

LE MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES FAIT SON RETOUR

En 2021, malgré la levée de certaines restrictions liées à la Covid-19, l'événement a dû de nouveau être adapté.

En effet, la crise sanitaire toujours présente a contraint la CCPN à réfléchir au format de son célèbre marché aux fruits rouges. Afin de ne pas pénaliser les producteurs du Pays noyonnais, il a été décidé de n'autoriser, en plus des traditionnelles cerises, fraises, framboises et autres groseilles, que la vente de produits alimentaires.

Cependant, cette édition a également été marquée par la nouveauté avec plusieurs animations médiévales qui ont animé la journée.



Marché aux fruits rouges 2021.



De nombreuses animations médiévales ont ponctué la journée



Le développement **touristique**

La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La communauté de communes apporte chaque année son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des événements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations

sur le territoire et ainsi renforcer le rayonnement du Noyonnais.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages fleuris récompense les communes

qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire, tout en respectant des pratiques de développement durable.



22 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

L'Office de tourisme du Pays noyonnais en vallées de l'Oise

L'office de tourisme est une structure qui agit comme un outil de promotion et de développement des offres touristiques de son territoire d'intervention.

L'Office de tourisme du Pays noyonnais en Vallées de l'Oise est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial. Il s'agit d'une personne de droit public dont l'objectif est la gestion d'une activité de service public, qui rayonne sur deux territoires :

- La Communauté de communes du Pays noyonnais
- La Communauté de communes des Deux Vallées

LES ACTIONS MARQUANTES DE 2021

> La brochure groupe

Inexistante depuis 2016, l'Office de tourisme a édité sa nouvelle brochure pour les groupes en novembre 2021. Nouveau design et 17 fiches présentant les visites à la journée, demi-journée et à la carte sur l'ensemble du territoire. De la cathédrale de Noyon, en passant par l'abbaye d'Ourscamp ou encore le bateau l'Escapade, il y en a pour tous les goûts.



> Le Club Groupes de Oise Tourisme

Comme chaque année, l'Office de tourisme a renouvelé son adhésion

auprès du Club Groupes de Oise Tourisme et a participé à l'élaboration de la brochure à destination des groupes 2021.

Trois journées de visites sur le territoire Noyonnais ont été insérées dans cette brochure.



> Le boat and bike

Ce concept inédit dans l'Oise organisé par l'Office de Tourisme en collaboration avec Oise Tourisme, avait pour but de

faire découvrir l'Oise de Compiègne à Pont Ste Maxence en alliant randonnée vélo et croisière à bord de l'Escapade.

Trois dates : 29 août, 4 et 5 septembre, 84 participants au total : une belle réussite pour une première.



> La croisière afterwork

Un afterwork karaoké (2h) à bord de l'Escapade avec au programme : musiques variées et cocktail dinatoire. Les 19 participants s'en sont donné à cœur joie : d'excellents retours.

Le 31 octobre, une croisière de 2h spéciale Halloween à bord de l'Escapade a été organisée pour les enfants accompagnés de leurs parents. Vêtus de leurs costumes les plus effrayants, ils ont pu participer à des activités manuelles d'Halloween, profiter d'un goûter et surtout danser lors du bal des sorcier(e)s.

35 personnes sont venues frissonner (22 enfants et 13 adultes).



> Les dîners de l'été sur l'escapade

Une croisière moins longue, un repas plus léger : c'est le secret de ces dîners qui ont pour but de viser une clientèle plus jeune et familiale. Ces dîners ont connu un bel engouement au cours des 3 dates de l'été avec un total de 102 participants.

> Les animations du programme été

Dans le cadre du programme été, de nombreuses animations ont été mises en place : visites commentées de deux communes, visite de productions locales, rando semi-nocturne, etc.



Assurer des services de qualité à la population

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne des habitants du territoire : elle met en place des services de proximité pour améliorer la qualité de vie, tels que les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants, la restauration et les accueils périscolaires, la santé, l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire ou encore le portage de repas pour les aînés.



Le Pôle des services à la population permet de coordonner et de superviser les services de proximité pour garantir un service fiable et de qualité, pour les usagers de l'ensemble du territoire.

À ce titre, il définit les objectifs annuels et évalue constamment les résultats des services dans le cadre plus global de la collectivité, contrôle le respect des conditions de travail, en matière de sécurité, hygiène et santé au travail.

Un véritable pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources sur ce secteur, tout en garantissant la qualité du service rendu et sa performance.

Le service Enfance s'organise en fonction des besoins des familles le matin, le midi et le soir sur l'ensemble du Territoire.

Objectifs :

- > Participer à la réussite scolaire des enfants en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant pour tous ;
- > Accompagner les enfants dans leur quotidien en leur permettant de s'épanouir et d'apprendre ;
- > Sensibiliser l'enfant à la vie collective et au partage tout en respectant sa sensibilité ;
- > Accueillir l'enfant en le mettant en confiance dans un cadre convivial où l'adulte sera à l'écoute de ses attentes.

Les données chiffrées

- > 3 117 enfants scolarisés sur l'ensemble de la CCPN ;
- > 1 907 enfants fréquentent nos dispositifs ;
- > 133 513 repas servis sur l'année 2021.
- > 19 sites de restauration et 20 sites d'accueil périscolaire. 127 agents d'animation et de restauration.

Au sein du service Enfance, il y a une équipe administrative qui se trouve sur le campus économique Inovia :

- > 8 personnes.

Une équipe sur les différents sites du Pays noyonnais de 127 agents composée de :

- > responsables de site,
- > animateurs,
- > agents de restauration.

Le personnel diplômé, pour la plupart, au BAFD, BAFA ou CAP petite Enfance veille à l'encadrement des enfants sur les temps d'accueils (matin, midi et soir).

Tout au long de l'année scolaire, une diversité d'activités sera proposée en prenant en compte du rythme de l'enfant, de son âge, de ses besoins et de ses attentes.

Le personnel de restauration est formé aux règles d'hygiène et de service pour apporter une prestation de qualité pour nos petits gourmets.

26 | SERVICES À LA POPULATION

TARIFICATION :

Aucune augmentation n'a été effectuée depuis 2018, les tarifs appliqués tiennent compte du barème de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

> Mise en place d'un plancher et d'un plafond ressources

> Dégressivité de la participation des familles en fonction du nombre d'enfants à charges

> Application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition

Sur chaque facture, les temps sont des forfaits, il est différencié les temps de repas, de goûter, les temps périscolaires que cela soit le matin, le midi et/ou le soir.

Ces temps périscolaires sont la prise en charge de l'enfant sur les différents temps demandés

PROTOCOLE SANITAIRE

Le protocole sanitaire est appliqué sur tous les sites du Pays noyonnais sur nos différents accueils, il est établi par le ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports en lien avec les autorités sanitaires.

Nous préconisons sur toutes nos restaurations scolaires et accueils périscolaires :

> les gestes barrières (lavage des mains, aération des locaux, port du masque)

> la limitation du brassage des élèves

> la distanciation est préconisée

L'ACCUEIL DES ENFANTS :

L'accueil périscolaire, la restauration scolaire qu'est-ce que c'est pour l'enfant ? Quelles sont ses attentes ?

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire sont des lieux accueillant l'enfant avant ou après l'école. Il va apprendre à se connaître, à partager, à comprendre, à créer, à jouer, à manger autrement qu'à la maison, d'autres mets, d'autres lieux, apprendre la vie en collectivité où des règles de vie sont préconisées pour son bien-être au quotidien sur les différents temps d'accueil.

Besoin organique de l'enfant :

> Adapter un rythme régulier pour l'enfant, pour son développement physique et psychique.

> Des jeux, des temps de repos, des activités individuelles, tout doit être identifié et pensé pour son épanouissement personnel.

Émotion :

> Chaque enfant est différent, il doit se sentir en sécurité, en empathie auprès de l'adulte tout en veillant à le responsabiliser pour l'aider à grandir au sein de la collectivité.

Apprentissage :

> L'enfant va créer seul ou à plusieurs, il va réfléchir, proposer des idées, partager et découvrir les attentes de ses camarades qui ne seront peut-être pas les siennes, l'apprentissage de la vie collective sportive ou éducative.



Zoom :

L'accueil du matin se fait dès 7h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école.

Afin de débiter la journée, l'enfant arrive et s'installe comme il le désire. Ce temps d'accueil se fait suivant son rythme et son envie, l'enfant peut appréhender la séparation de la famille tôt le matin. L'animateur devra veiller à le reconforter et à être présent pour l'aider à moins appréhender au fil des jours et semaines de l'année scolaire.

L'accueil du soir débute dès la sortie de l'école et jusqu'à 18h30.

Il est proposé aux enfants un goûter varié, (un laitage, un fruit, du pain, des gâteaux, pâte à tartiner, confiture, miel, chocolat...), il sera au choix de l'enfant tout en veillant à ce que nous préconise la réglementation culinaire et les recommandations de la PMI.

L'enfant pourra ensuite faire des activités ludiques, individuelles ou collectives (jeux de société, projet d'animation suivant le thème et la période de l'année, jeux extérieurs...).

C'est la prise en charge de l'enfant par l'animateur soit à pied, ou en bus, de la sortie de classe, jusqu'au lieu de restauration.

Le temps de restauration est décomposé en deux temps : le temps de transport et de repas et le temps d'animation (jeux ou activités extérieures suivant la météo). Sur les temps d'accueils, l'enfant peut et a le droit de ne rien vouloir faire, se reposer, regarder, se détendre, cela fait partie de son évolution physique et psychique.

La restauration scolaire :

> Les repas proposés sont des mets élaborés par la diététicienne qui tient compte des besoins journaliers de l'enfant tout en veillant à la réglementation et en apportant un bon équilibre alimentaire.

> Les repas sont livrés chaque jour par notre prestataire de restauration « La Normande » situé à Saint-Nicolas d'Aliermont (76).

Notre rôle est également de veiller à développer le palais culinaire et gustatif de l'enfant quel que soit son âge.

On retrouve les menus de la restauration sur le site internet du Pays noyonnais, sur tous les lieux d'accueils, et transmis également par email dans chaque commune.

Portail familles

Afin d'être au plus près des familles et de la société dans laquelle nous vivons, les parents peuvent s'inscrire en ligne sur notre site pour les temps d'accueils que nous leur proposons.

En effet, le portail familles leur permet d'accéder à l'inscription, la réservation, l'annulation, la facturation, le paiement en ligne sans se déplacer.



28 | SERVICES À LA POPULATION

LE SERVICE PETITE ENFANCE

En 2021, les établissements Petite enfance ont accueilli 230 enfants.

La Petite enfance, c'est une équipe de **40** professionnelles au service des jeunes parents et des tout-petits. Elle se compose de :

- > **15** assistantes maternelles employées par la communauté de communes
- > **9** accompagnantes éducatives Petite enfance
- > **11** auxiliaires de puériculture
- > **5** éducatrices de jeunes enfants

Les tarifs appliqués aux familles sont définis par la CAF.

En 2021, une légère augmentation du taux d'effort a échelonné les tarifs horaires de 0.15€ à 3.57€ selon chaque situation familiale (revenus et nombre d'enfants à charge).



+ d'infos

L'offre d'accueil pour les moins de 3 ans en 2021 :

- > 238 enfants chez les assistantes maternelles agréées indépendantes
- > 54 enfants à la crèche familiale La Malle aux trésors
- > 161 enfants à la crèche collective Les Petits trésors à Noyon
- > 29 enfants à la micro-crèche Les Coccinelles à Guiscard

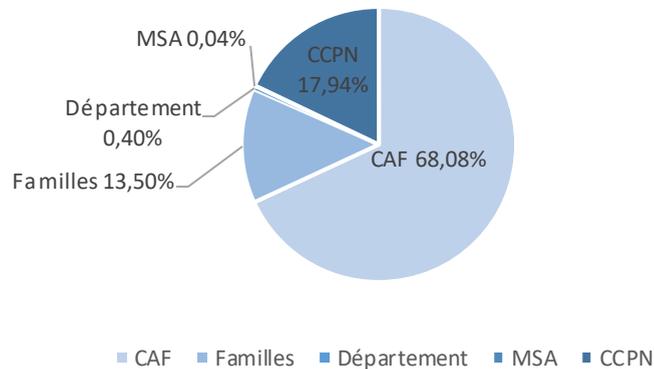
À SAVOIR

En 2021, la communauté de communes dénombre 926 familles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans dans leur foyer.

Le budget de fonctionnement du service Petite enfance s'est élevé, en 2021, à : **1 265 189,34 €** de charges répartis comme suit :

- **867 362,99 €** de subventions
- **170 841,82 €** de participations familiales
- **226 983,54 €** à charge de la CCPN

Répartition des charges du Service Petite Enfance en 2021



+ d'infos

Le Relais Petite Enfance (anciennement RAM) est le guichet unique qui accompagne toutes les familles du territoire dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

En 2021, le Relais Petite Enfance (RPE) a recensé

> 167 dépôts et traitements de dossiers de pré-inscriptions en crèche

> 1 594 usagers ayant bénéficié d'un rendez-vous

> 299 familles accompagnées dans leurs démarches

> 44 ateliers d'éveil à destination des assistantes maternelles indépendantes

> 5 soirées thématiques à destination des assistantes maternelles indépendantes

Centre intercommunal de santé du Pays noyonnais

Depuis 2018, la Communauté de communes du Pays noyonnais renforce l'offre de soin territoriale par la création d'un centre intercommunal de santé.

Face à la désertification médicale observée sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays noyonnais a pris l'initiative de pallier le manque de médecins généralistes par l'ouverture d'un centre intercommunal de santé sur la commune de Noyon.

En 2021, 5 médecins et 3 secrétaires médicales proposaient(ent) leurs services alliant le soin, la prévention, l'éducation sanitaire et thérapeutique

pour la population résidant sur le Pays noyonnais.

Le centre de santé a pour mission principale d'assurer une prise en charge globale des patients en réunissant l'approche médicale et sociale.

Le service bat son plein et les capacités d'inscription sont dépassées. Pour répondre aux besoins de la population, la collectivité a ouvert une antenne du centre de santé le 29 mars 2021 sur la commune de Pont-L'Évêque.



+ d'infos

Adresse: 57 bis rue de Paris
- parking de la Boissière -
60400 Noyon

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de
8h-12h et de 14h-19h.

Le samedi de 8h-12h.

LE CENTRE DE SANTÉ EN CHIFFRES en 2021

> **3 121** inscrits au 01/09/2021,
dont 2 624 ayant déclaré le
centre de santé comme médecin
traitant

> **1** médecin salarié à temps
plein, **1** médecin salarié à 0.80
ETP, **1** médecin à 0.60 ETP et **2**
médecins vacataires

> **3** secrétaires médicales (2 à
temps plein et 1 à 0,40 ETP)

> **15 313** actes médicaux réalisés
sur la période de janvier à
décembre 2021.

Contrat Local de Santé du Pays noyonnais

Depuis 2019, la Communauté de communes du Pays Noyonnais renforce son développement local en matière de santé par la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS), en collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France.

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif d'identifier les problématiques de santé prioritaires sur le territoire et de dynamiser la politique de santé au plus proche de la population, par la mise en place de réponses adaptées émanant de la synergie des acteurs locaux.

Le CLS s'inscrit dans une approche globale de la santé portant sur la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social, la santé mentale, la santé environnementale et les déterminants sociaux de la santé (éducation, logement, habitat, emploi...). Le CLS est signé pour la durée du schéma régional de santé (jusqu'en 2023).

En 2019, 4 axes ont été retenus et validés dans le cadre de l'élaboration de ce contrat par les partenaires et les acteurs du territoire :

> **Axe 1** : renforcer la dynamique territoriale de santé et l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

> **Axe 2** : renforcer le parcours de santé

des publics en situation de précarité et de vulnérabilité.

> **Axe 3** : faciliter le parcours de vie en santé mentale.

> **Axe 4** : promouvoir un environnement et des comportements favorables à la santé.

Début 2021, la Communauté de communes du Pays Noyonnais poursuit son travail partenarial avec l'ARS Hauts-de-France et les acteurs locaux pour la définition de la stratégie santé territoriale.

Le 21 mai 2021, le CLS a été signé par 7 partenaires qui ont souhaité s'impliquer sur la thématique santé du Pays Noyonnais (cf. encart «+d'infos»).

En 2021, des actions préventives ont été déployées sur le Pays noyonnais, telles que Octobre Rose, ou la participation d'actions partenariales sur les addictions (alcool et prévention numérique) afin de sensibiliser au mieux la population et les partenaires sur ces thématiques de santé publique.

+ d'infos

UNE PLURALITÉ D'ACTEURS SENSIBILISÉS

Le 21 mai 2021, le CLS a été signé par 7 partenaires signataires qui sont : l'Agence Régionale Hauts-de-France, la Préfecture de l'Oise, le Conseil Départemental de l'Oise, la CPAM de l'Oise, la MSA Picardie, la CAF de l'Oise et la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Ces partenaires se mobilisent aux côtés des acteurs du Pays Noyonnais intervenant sur les champs de la santé, du médico-social, du social, mais également issus du monde associatif et sportive pour déployer la stratégie santé définie conjointement.



Centre de vaccination et stratégie préventive

La crise sanitaire a contraint la collectivité à redéfinir certaines priorités d'engagement envers la population pour la sécurité et le bien-être de tous. Début 2021, la Communauté de communes du Pays noyonnais a participé activement au déploiement de la stratégie nationale de santé publique par la création et le fonctionnement d'un centre de vaccination et la mise en place d'une stratégie préventive.

LE CENTRE DE VACCINATION DU PAYS NOYONNAIS

Ouvert le 10 février 2021, à la demande de l'Etat, le centre de vaccination du Pays noyonnais a permis à la population du territoire d'accéder à la vaccination anti-Covid sur une durée de plus de 13 mois (fermeture au 30 mars 2022).

Le centre de vaccination, porté par la collectivité, proposait des rendez-vous de vaccination entre 3 à 5 jours par semaine, ainsi que les week-ends selon les besoins. La prise de rendez-vous se faisait par téléphone, par internet ou sur le site.

Au centre de vaccination s'ajoute la mise en place d'équipes mobiles permettant la vaccination auprès de public cible : en situation de vulnérabilité, de précarité ou auprès de la jeune population (+12 ans). Enfin, la collectivité a également favorisé l'accès aux vaccins aux professionnels de santé par la mise en place du dispositif « Pfizer en Ville ».

LA STRATÉGIE PRÉVENTIVE ANTI-COVID

En parallèle de la vaccination, la Communauté de communes du Pays noyonnais a également déployé une stratégie préventive pour lutter contre la propagation du virus par :

- la mise en place de journées de dépistage pour permettre à un plus grand nombre de la population de se faire dépister, et réduire ainsi les chaînes de contamination de la Covid-19 sur le territoire.

- le déploiement d' « Ambassadeurs Covid » et distribution de kits Covid (masques, gels, et brochures informatives) pour communiquer contre les idées reçues, et renforcer la prévention autour de la Covid-19 auprès de la population.

À NOTER

Une attention particulière a été portée aux agents de la collectivité pour les protéger et assurer la continuité du service public (notamment des services Enfance et Petite enfance).

+ d'infos

Sur le champ de la vaccination :

- > **23 460 injections** réalisées au centre de vaccination entre le 10 février 2021 et le 31 décembre 2021 (1^{ère}, 2^{ème} dose, doses de rappel ou unique)

- > Mobilisation de **19 médecins** et de **15 IDE** durant l'année 2021

- > Mobilisation de **8 services CCPN** pour le fonctionnement du centre et de bénévoles

- > **13 équipes mobiles déployées en 2021** (1^{ère}, 2^e injection et dose de rappel / unique)

- > **254 flacons** distribués dans le cadre du dispositif « Pfizer en Ville » de juillet à décembre 2021

Sur le champ de la prévention :

- > **3 journées** dépistage Covid organisées en 2021

- > **40 Ambassadeurs Covid** formés / sensibilisés.

Le funérarium

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la CCPN a en charge l'aménagement et le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier Compiègne-Noyon, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunts de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.

Il permet aux familles de disposer d'un salon de recueillement (funérarium) ou d'un simple lieu transitoire avant la mise en bière (morgue).

Une convention nous lie au centre hospitalier pour définir l'utilisation de cet équipement: trois salons funéraires gérés par la communauté de communes, adossés à la morgue qui est sous la responsabilité de l'hôpital.

Deux agents à temps non-complet assurent le fonctionnement de ces deux équipements.



+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIUM EN 2021

Durée du séjour	Pays noyonnais	Hors PN
1 ^{er} jour	186 €	274 €
Jours suivants	15 €/jour	37 €/jour

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIUM EN 2021

- > 133 défunts
- > 7 pompes funèbres concernées
- > 726 jours d'occupation

Préserver l'environnement



La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau potable,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.

La collecte des déchets ménagers

Le titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages. L'un des objectifs est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits.



poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 256 kg/hab/an, 8 526 tonnes, + 2% par rapport à 2020



poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 67 kg/hab/an, 2 246 tonnes, + 3,3% par rapport à 2020



benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 30 kg/hab/an, 1 008 tonnes, - 3,1% par rapport à 2020



déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 274 kg/hab/an, 9 131 tonnes, + 31,8% par rapport à 2020

La CCPN adhère au Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO - ex SMVO) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

+ d'infos

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
(DMA= ORDURES MÉNAGÈRES + ENCOMBRANTS)

> 627 kg/hab./an sur le territoire noyonnais soit + 13,1% par rapport à 2020.

LES REFUS DE TRI

> 18,55 % contre 13,5 % en 2020.

FINANCIÈREMENT

> 3 328 236 euros de budget consacrés à la prévention et la gestion des déchets ménagers

> 99,78 euros TTC par habitant et par an.

36 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à 3.3 millions d'euros en 2021.

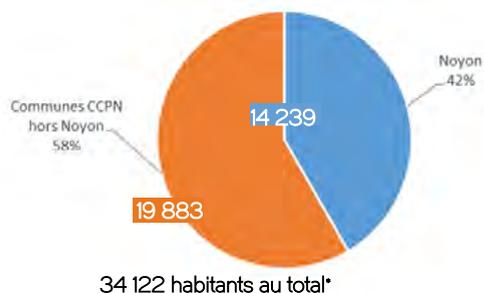
Les 3 principaux postes de dépenses sont les suivants :

	2020	2021	N-1
Collecte des ordures ménagères	1 105 241 €	1 118 213 €	+ 1,2%
Traitement des ordures ménagères résiduelles	554 880 €	628 704 €	+ 13,3%
Contributions Syndicat mixte du département de l'Oise*	1 276 897 €	1 302 436 €	+ 2,0%

*Inclut le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets des déchetteries.

La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).

Répartition de la population CCPN



*Insee - Population légale entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018

+ d'infos

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), est de 10,69%. Stable depuis 2011, elle permet de couvrir les dépenses du service à hauteur de 86%.

L'augmentation des performances de tri sélectif par les habitants (augmentation du nombre de trieurs, diminution des erreurs de tri) permet de générer des recettes supplémentaires.

Aujourd'hui, la revente des matériaux recyclés et les aides des éco-organismes permettent de couvrir la totalité des coûts de fonctionnement du centre de tri.



Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

Afin d'atteindre la réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA)/hab. en 2021 par rapport à 2010, fixée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la CCPN met en place des actions favorisant la réduction des déchets.

POURSUITE DE LA PROMOTION DU COMPOSTAGE AUPRÈS DES PARTICULIERS

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2005. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiel. En 2021, 63 composteurs ont été vendus soit près de 1 361 composteurs depuis le début de l'opération, représentant 10% des foyers individuels équipés.



COMPOSTAGE EN CANTINES SCOLAIRES

Sept cantines sur le territoire de la CCPN compostent les restes de repas depuis 2013.

SENSIBILISATION AU TRI, RECYCLAGE ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS DANS LES ÉCOLES ET DANS LE CADRE DES NOUVELLES ACTIVITÉS DU PÉRISCOLAIRE

Depuis septembre 2016, le service environnement propose des animations scolaires de sensibilisation. Les thématiques abordées sont : la collecte sélective, le recyclage, le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets à la source à travers 11 animations et ateliers. Sur l'année 2021, le service environnement a réalisé 54 interventions dans les écoles élémentaires et 369 élèves ont été sensibilisés

EXEMPLES D'ANIMATIONS RÉALISÉES DURANT L'ANNÉE 2021



Animation semis



Animation peinture écologique

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif doit contrôler les installations des logements non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Il gère un parc d'environ 1600 installations. Les installations neuves ou réhabilitées doivent faire l'objet d'un contrôle de la conception (choix de la filière) et d'un contrôle de l'exécution (conformité des travaux). Les installations existantes doivent faire l'objet d'un contrôle de fonctionnement et de l'entretien tous les 4 ans.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2021

Le service a effectué

- > **17** contrôles de conception,
- > **12** contrôles de l'exécution,
- > **219** contrôles du fonctionnement et de l'entretien,
- > **59** contrôles réalisés dans le cadre d'une vente immobilière.

Les communes de Libermont et de Quesmy ainsi que les écarts de Appilly, Berlancourt, Brétigny, Bussy, Catigny, Golancourt, Mondescourt, Morlincourt, Noyon, Passel, Pont-l'Evêque, Pontoise-lès-Noyon, Sempigny et Ville ont fait l'objet d'un contrôle en 2021.

CRISE COVID-19

Malgré la pandémie, le service est resté opérationnel et a pu assurer le contrôle des filières d'assainissement non collectif.

LA CHARTE QUALITÉ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'AMEVA

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Somme - le syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Somme.

L'action de l'AMEVA s'inscrit dans une approche de solidarité de bassin versant, seule échelle permettant de répondre aux enjeux liés à l'eau, qu'il s'agisse de la prévention des inondations, de la gestion des milieux aquatiques ou de la préservation de la ressource en eau.

Evolution de l'activité

Nombre d'interventions

- > 304 en 2020
- > 307 en 2021

Contrôle de conception

- > 19 en 2020
- > 17 en 2021

Contrôle de l'exécution

- > 326 en 2020
- > 12 en 2021

Contrôle du fonctionnement et de l'entretien

- > 228 en 2020
- > 219 en 2021

Contrôle de conformité (document établi lors d'une vente)

- > 31 en 2020
- > 59 en 2021

L'EPTB Somme - AMEVA et le Département de la Somme s'associent pour mettre en œuvre une charte qualité de l'Assainissement Non Collectif. Celle-ci vise à renforcer les pratiques et les prestations pour améliorer la qualité du parc des installations. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs de l'Assainissement Non Collectif (Services Publics d'Assainissement Non Collectif, bureaux d'études, entreprises de travaux publics, vidangeurs agréés, professionnels de la maintenance) seront mobilisés au travers d'engagements et d'objectifs forts.

Cette charte devra être la clé de voûte d'une meilleure coopération entre les différents acteurs de la filière, de l'assurance du fonctionnement pérenne d'un Assainissement Non Collectif (ANC) préservant son environnement et d'apporter in fine un réel service à l'usager.

La vie et l'activité de la charte seront régies par plusieurs instances qui organiseront et réguleront les relations de travail entre les différents membres :

- > Le comité de pilotage (organe de validation) ;
- > Le comité technique (organe de travail/proposition) ;
- > Le secrétariat (organe de promotion de la charte).

La Communauté de communes du Pays noyonnais disposera d'un siège au comité de pilotage et devra nommer un représentant.

7 communes sont concernées sur le territoire de la CCPN (Campagne, Flavy-le-Meldeux, Fréniches, Frétoy-le-Château, Golancourt, Libermont et Villeselve).

Ces communes sont situées sur le Bassin de la Somme.

L'adhésion à la Charte est gratuite et se fait après acceptation, par l'EPTB Somme - AMEVA et le Département de la Somme, d'un dossier de candidature.

La Communauté de communes du Pays noyonnais a déposé un dossier de candidature auprès de l'AMEVA afin d'adhérer à cette charte en mars 2021.

Ce dossier a été jugé recevable en décembre 2021. La signature de la charte se fera début 2022.

Mettre en place une politique de **gestion** des **eaux pluviales**

L'aménagement nouveau, la constructions de nouvelles maisons, trottoirs augmentent l'imperméabilisation des sols. L'eau de pluie y ruisselle , se salit et se jette dans les rivières. De ce fait, l'eau de pluie ne s'infiltré plus localement. En même temps, nous connaissons des sécheresses car les nappes sous nos pieds se remplissent moins et ne se vident plus.

QUE PERMET UNE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES ?

- > réduit le risque d'inondations et de pollutions
- > recharge les nappes phréatiques
- > réintroduit la biodiversité dans les sols
- > contribue à la lutte contre les îlots de chaleur

Dans le cadre cette gestion de l'eau, le service Environnement a accompagné les trois vice-présidents de la communauté de communes et l'adjoint délégué aux services techniques et à l'aménagement de la Ville de Noyon à la journée technique adopta. Cette dernière s'est déroulé le 12 octobre 2021 à Crépy-en-Valois. Ils ont pu échanger avec les élus du Douaisis sur la mise en pratique et la conduite du changement.



Ils ont également découvert les réalisations effectuées.



GEMAPI

La commune d'Appilly a été inondée à 2 reprises ces dernières années. La cause principale est la crue de L'Oise. Toutefois, l'imperméabilisation croissante des sols sur les communes en amont apporte un flux d'eau aggravant. De même, le manque d'entretien des fossés et cours d'eau empêche le bon fonctionnement des capacités hydrauliques.

La CCPN, compétente de par la loi en Gemapi depuis 2018, se devait donc d'intervenir afin d'aider les habitants.

Le service a été fortement mobilisé tout au long de l'année pour lancer les études, mener les dossiers réglementaires, solliciter les subventions et faire réaliser les travaux.

Comme bien souvent, même pour des travaux de quelques jours, des études

préalables sont nécessaires pour définir le projet exact. De même, un dossier réglementaire avec des mesures d'impact sont obligatoire du fait de l'intervention en milieu naturel et ce afin de préserver les ressources naturelles.

Diverses actions ont été programmées afin de favoriser l'écoulement dans les 2 bras du ru de Grandrû, que ce soit en prairie en contrebas et dans le cœur du village le long de la rue des Houdoirs.

Un recentrage de 300 ml de fossé (considéré comme ru à partir de juin 2021) a été effectué.



AVANT



APRÈS

Regain des capacités hydrauliques et morphologiques sur 300 ml en aval de la commune d'Appilly.



AVANT



APRÈS

Nos moyens pour agir



Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au-delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.

Les services supports

Administration générale, courrier, ressources humaines, finances, marchés publics, affaires juridiques, services techniques, informatique, ou encore communication... autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions (depuis 2015), transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité. Il est également chargé d'assurer un ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

Une collectivité de notre taille ne saurait fonctionner sans une direction des ressources humaines qui assure la gestion des dossiers de l'ensemble des agents durant toute leur carrière : recrutements, gestion, paies, carrières, retraites, formations, mobilité, sécurité et santé au travail, prévention des risques psycho-sociaux...

FINANCES

La direction des finances assure la préparation et le suivi du budget de la

collectivité et de chacun des services. Le service suit l'exécution des dépenses et des recettes, gère la trésorerie tout en apportant assistance et conseil aux différents services de la collectivité.

SYSTÈMES D'INFORMATION

Le service Systèmes d'Information assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (gestion du parc informatique, réseau et sécurité informatique et serveurs, déploiement de solutions applicatives, gestion des outils de télécommunication, support utilisateurs...). Suite à la modernisation et à la sécurisation de son réseau informatique, la communauté de communes continue le renouvellement de son infrastructure de stockage et de sauvegarde des données (mise en place de serveurs virtualisés et d'un plan de reprise d'activités).

Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration, la Communauté de communes du Pays noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter un service de qualité aux usagers : solution de gestion médicale pour le



centre de santé ouvert depuis novembre 2018, solution de dématérialisation des assemblées (pour la ville de Noyon), déploiement d'un outil de gestion des courriers...

MARCHÉS PUBLICS

Comme pour toute collectivité, les achats et prestations sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification). Le service Marchés publics est compétent pour tout type d'achat dès le 1^{er} euro engagé.

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes. À ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service participe aux projets à chaque étape afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

Afin d'assurer sa mission d'information auprès des populations, le service est doté de plusieurs outils : un site internet,

une lettre d'informations thématique bimestrielle, 42Com, distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire, une page Facebook, une page LinkedIn, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets ou encore les modes de garde. Le service assure également les relations presse.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité: le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier. Les agents du service assurent l'entretien des locaux, la maintenance (contrôles obligatoires, planification et suivi des gros travaux), logistique (préparation des manifestations). Des équipes sont également chargées de l'entretien des espaces verts : campus économique Inovia, maison de santé pluri-disciplinaire à Guiscard, stadium... Une brigade verte, composée de trois agents, entretient, tout au long de l'année, les 180 km de chemins de randonnée.

Nos effectifs

AGENTS QUI COMPOSENT
LA CCPN : 271

AGENTS DE LA CATÉGORIE
A : 29

AGENTS DE LA CATÉGORIE
B : 17

AGENTS DE LA CATÉGORIE
C : 206

ASSISTANTS MATERNELS :
15

AGENTS EN CONTRAT
AIDÉS (CUI/CAE) OU
APPRENTI : 4

Les compétences

La Communauté de communes du Pays noyonnais détient actuellement 10 compétences sur 12 possibles (art. L5214-16 du CDGT), dont 5 compétences obligatoires. Les compétences optionnelles relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- > Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - Shéma de Cohérence Territoriale et shéma de secteur
 - Actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat
 - Plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- > Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 :
 - Création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Action de développement économique
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- > Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)

- > Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- > Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- > Protection et mise en valeur de l'environnement
- > Politique du logement et du cadre de vie
- > Politique de la ville et de la ruralité :
 - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
 - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- > Programme d'actions défini dans le contrat de ville
- > Création, aménagement et entretien de la voirie
- > Création et gestion de maisons de services aux publics et définition des obligations de services publics y afférant

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- > Haut débit
- > SPANC
- > Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- > Création et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics, exceptés les transports urbains
- > Création et extension des maisons pluridisciplinaires de santé
- > Enfance et jeunesse
- > Services à la population
- > Organisation, diffusion, soutien, programmation et promotion d'événements et d'opérations culturels conçus ou intéressants au moins deux communes de la communauté.
- > Emploi formation
- > Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau (SAGE)
- > Compétences santé relative au centre de santé intercommunal

SPORT ET LOISIRS

- Aide au fonctionnement des gymnases
- Construction et gestion du stade d'athlétisme intercommunal



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Mise en œuvre d'un programme local de l'habitat
- Actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat
- Création et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage



SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Maison de santé
- Service d'incendie et de secours
- Construction et gestion de funéraires du territoire



PETITE ENFANCE ET SCOLARITÉ

- Crèche familiale et crèches collectives
- Relais assistants maternels
- Restauration scolaire
- Accueil périscolaire



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NUMÉRIQUE

- Gestion des zones d'activités
- Actions de développement économique
- Création et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales et portuaires du territoire
- Déploiement du très haut débit



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Politique de lutte contre la pollution
- Mise en valeur des pratiques agricoles, artisanales et industrielles respectueuses de l'environnement
- Collecte et élimination des déchets
- Service public d'assainissement non collectif



EMPLOI ET FORMATION

- Actions de soutien aux entreprises en difficultés
- Gestion de chantiers d'insertion vers l'emploi durable
- Soutien des dispositifs d'aide au retour vers l'emploi



DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE

- Politique de la ville et des territoires
- Aide aux centres sociaux
- Portage de repas à domicile pour les aînés



Le budget

Le budget consolidé

En 2021, la communauté de communes administrait 5 budgets.

Le budget concernant le Centre de santé a été clôturé au 31 décembre 2021.

Quatre sont reconduits sur l'exercice 2022 : le Budget Principal ainsi que les budgets annexes suivants :

- Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Inovia
- Aménagement Economique Sud Noyonnais (AESN).

L'agrégation de l'ensemble des budgets a fait ressortir les résultats d'exécution 2021 suivants :

- > Section de fonctionnement : - 1 962 314 €
- > Section d'investissement : + 179 528 €

Compte-tenu des résultats antérieurs reportés, le résultat global consolidé 2021 s'établit à - 280 602 € :

- > Section de fonctionnement : - 297 869 €
- > Section d'investissement : + 17 267 €

La Communauté de communes du Pays noyonnais, au niveau consolidé, s'est désendettée de **762 K €** en 2021. Le capital restant dû au 31 décembre s'élevait à **22 985 466 €**.

Le budget principal : la section de fonctionnement

En 2021, le budget principal enregistre en exécution, près de 18,6 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement (en augmentation de 23% par rapport à l'année COVID 2020) et 17 millions d'euros de recettes réelles (stable par rapport à 2020).

Le résultat de clôture est excédentaire de 3,3 M €.

APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLANCOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRÛ
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE-LÈS-NOYON
PORQUÉRICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais

Campus économique Inovia

1435 boulevard Cambronne

CS 30110

60400 NOYON

tél. 03 44 09 60 40

fax 03 44 09 60 41

accueil@paysnoyonnais.fr

www.paysnoyonnais.fr | 